

Dossier de Presse

Parc naturel régional du Doubs Horloger

Transition énergétique



Le Ciel étoilé, une ressource à préserver

pour le Parc naturel régional du Doubs Horloger

Thématique : La pollution lumineuse

Au fil des siècles, la lumière a bénéficié d'un certain prestige, signe de progrès, de sécurité, de confort et d'amélioration du cadre de vie. Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la quantité de lumière émise dans l'environnement ne cesse de croître, mais dans un contexte de crise énergétique, écologique et sociale, la pollution lumineuse préoccupe.

Définition

La pollution lumineuse résulte de la multiplication des sources de lumière artificielle (éclairages urbains, enseignes publicitaires, vitrines de magasins, etc.) essentiellement liée à l'intensification de l'urbanisation. Les halos lumineux créés par les éclairages artificiels nocturnes dégradent l'obscurité naturelle de la nuit et masquent les étoiles et autres corps célestes.

De nombreuses études démontrent l'impact de l'éclairage sur la biodiversité (modifications des fonctions physiologiques et des cycles de reproduction, piégeage et désorientation des espèces, perturbation des comportements, etc.), à tel point que la lumière artificielle représente la 2ème cause de mortalité des insectes, après les insecticides. De plus, selon l'ADEME, en France l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.

Conscient de ces enjeux, le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger souhaite activement accompagner ses communes membres vers une diminution des pressions exercées sur la biodiversité, la santé, et les paysages nocturnes tout en leur permettant de faire des économies d'énergie.

Pour mener à bien les engagements inscrits dans sa Charte et approuvés par l'ensemble de ses membres, l'action du PNR du Doubs Horloger s'articule autour de 3 grands axes décrits ci-après.

• ORIENTATION 1.1 : conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité

Mesure phare 1.1.2 – Garantir la fonctionnalité écologique des milieux naturels Mesure 1.1.3 – S'engager en faveur de la nature ordinaire

• ORIENTATION 2.2 – conduire la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive

Mesure phare 2.2.1 - Accroître la sobriété et l'efficacité energétique du territoire

1 Source : Muséum d'Histoire Naturelle d'Orléans - Etude du Service Environnement - Conseil Régional Nord - Pas de Calais

 2 Source : Éclairage public : un gisement d'économies d'énergie / site internet de l'ADEME



Diagnostiquer la pollution lumineuse et pré-identifier la trame noire du territoire

Pour cette action, le PNR du Doubs Horloger s'est associé au PNR du Haut-Jura ainsi qu'à la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs afin d'étendre cette démarche aux 33 communes situées hors périmètre du Parc.

L'étude vise à améliorer la connaissance de la pollution lumineuse et de ses impacts à travers :

- L'analyse de l'éclairage artificiel en place ;
- La modélisation de la pollution lumineuse et son évolution depuis 2012 ;
- La pré-identification d'une trame noire.

A l'issue de cette étude, des recommandations et des actions précises sur l'éclairage public seront établies. De plus, les résultats de l'étude seront vulgarisés et utilisés à des fins de communication et de sensibilisation pour l'ensemble des publics.

Début de l'étude

Octobre

Durée de l'étude

9 mois

Partenaires techniques

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Syndicat Mixte d'Energies du Doubs
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Associations / organismes environnementaux



Sensibiliser et informer les élus, le grand-public et les entreprises sur la pollution lumineuse

Outre le caractère mystérieux et romantique qu'on peut lui attribuer, la nuit est aussi perçue comme une source d'angoisses pleine de dangers. Pourtant, aucune étude ne prouve l'efficacité de l'éclairage public comme moyen de dissuasion des agressions et des incivilités. D'après le Ministère de l'Intérieur, 80% des cambriolages ont lieu de jour. A l'échelle locale, ces données sont semblables et confirmées par la gendarmerie de Maîche. En ce qui concerne la sécurité routière, une étude³ a analysé les accidents mortels sur les autoroutes belges pendant la période 2014/2015. Il en ressort que 16,5% des accidents ont eu lieu dans l'obscurité complète, sans forcément en être la cause. D'autres facteurs sont à prendre en compte, comme la vitesse excessive, la consommation d'alcool et la fatigue. Côté santé publique, l'Académie nationale de médecine recommande de classer l'exposition aux écrans et à la lumière artificielle sur la liste des perturbateurs endocriniens. En effet, l'éclairage artificiel perturbe les horloges biologiques, pouvant être responsable de dérèglements hormonaux et de troubles du sommeil.

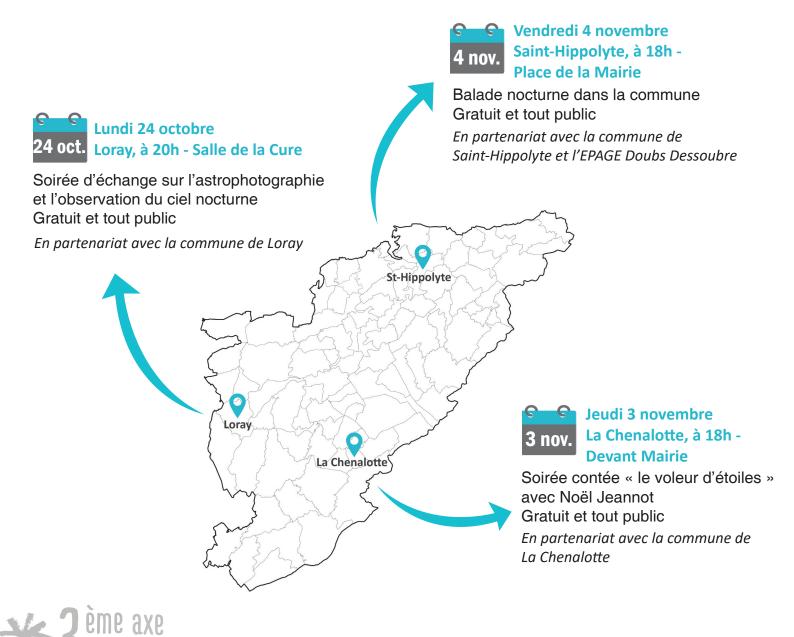
Les arguments en faveur d'une réduction, voire d'une extinction de l'éclairage public ne manquent donc pas ! C'est pourquoi le PNR du Doubs Horloger accompagne ses communes membres vers une meilleure gestion de l'éclairage public et davantage de sobriété énergétique. Pour se faire, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs (élus, entreprises, grand public...) sont des leviers essentiels. L'élaboration de supports de communication et l'organisation d'un programme d'animations riches et variées sont en cours. A l'initiative du PNR ou en partenariat avec les acteurs locaux, quelques animations grand public et plusieurs réunions d'information à destination des élus ont déjà été organisées.

4 animations réalisées

5 animations à venir

1 reportage sur france 3 diffusé en août 2022





Accompagner les communes pour tester l'extinction et pérenniser la démarche

Avant la création du PNR du Doubs Horloger, seules deux communes sur 94 pratiquaient l'extinction de l'éclairage public en coeur de nuit. Face à ce constat, le PNR a souhaité être pro-actif en la matière en proposant aux communes d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public partiel ou total.

LES DIFFERENTS RÔLES DU PARC NATUREL REGIONAL :

- 1 Définir les besoins, informer et sensibiliser les élus
 - Echanges sur les enjeux de l'éclairage public, et conseils pour la bonne démarche à adopter
- 1 Appui sur les aspects techniques (hors AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage)**
 - Partages d'expérience, recommandations de solutions techniques en adéquation avec les enjeux de biodiversité, recherche de financement
 - **Contact au Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) : Cyril CASSAGNE Conseiller Assistant à Maitrise d'Ouvrage en éclairage public 03 81 81 73 51 cyril.cassagne@syded.fr
- **1** Appui sur la communication & la sensibilisation des habitants
 - Organisation de réunions publiques et/ou participation en conseil municipal
 - Mise à disposition de modèles de documents administratifs et de supports de communication
- Pérennisation & valorisation des démarches
 - Organisation d'animations
 - Accompagnement dans la démarche «Villes et villages étoilés»

2 réunions publiques organisées : Saint-Hippolyte, Les Fontenelles

Intervention à la demande des élus dans les conseils municipaux :

Bonnétage, Fournet-Blancheroche

Les communes s'engagent

12 communes éteignent déjà une partie de la nuit : Morteau, Les Fins,
Les Bréseux, Plaimbois-du-Miroir,
Les Combes, Valoreille, Ville-du-Pont,
Loray, Le Mémont, Bonnétage,
Rosières-sur-Barbèche, Ferrière-le-Lac

Prochainement



Saint-Hippolyte, Grand'Combe-des-Bois, Fournet-Blancheroche, Domprel, Noël-Cerneux, La Chenalotte, Le Barboux, Goumois

ET D'AUTRES EN REFLEXION

CONTACT:

Inès MAIRE-AMIOT chargée de mission transition énergétique 03 74 95 34 20 - ines.maire-amiot@parcdoubshorloger.fr

Océane VINCENT, chargée de communication 03 74 95 34 21 - oceane.vincent@parcdoubshorloger.fr

 $Pour \ plus \ d'informations: www.parcdoubshorloger.fr$